

FRASNOY

Commune du canton du Quesnoy-Ouest - Histoire religieuse - L'Abbaye d'Anchin - Faits historiques - Anciens seigneurs - Droits seigneuriaux d'après un terrier de 1742.

Histoire religieuse

L'histoire religieuse de Frasnoy étant celle d'où nous viennent les titres les plus anciens, nous avons cru bon de l'indiquer au début de cette deuxième partie.

Dès 1083, il est déjà question de Frasnoy (Frasnoit) dans une charte par laquelle Gérard, évêque de Cambrai, établit que tout habitant de Frasnoit qui a fait quelque libéralité à l'abbaye d'Hautmont doit, s'il le demande, être enterré après sa mort dans ce monastère. Le pape Innocent II a aussi consacré ce principe par une bulle de 1131 (Cartulaire de l'abbaye d'Hautmont).

Dans l'intervalle, en 1101, deux nobles personnes de Douai, Wido et Wulferus, avaient donné la dîme de Frasnoit à l'abbaye d'Anchin.

Frasnoy (Franoit ou Franoy) est indiqué dans la liste de Jacques de Guyse de 1186 comme le siège d'une paroisse du décanat de Valenciennes. Mais on ne le retrouve plus, dans les pouillés des siècles suivants, qu'occupant une position secondaire.

En effet, sous le nom de Frasnoit, il est désigné au XIV^e siècle comme partie intégrante de la paroisse de Gommegnies, ainsi que cela existait encore en 1790.

En l'an XI, Frasnoy devint, seul, une succursale du décanat de Gommegnies.

En 1724, il y avait à Frasnoy, une chapelle avec un chapelain et trois cantuaires dotés à la collation du prévôt, du mayeur et des échevins, qui avaient l'administration des biens et des fondations.

En 1742, l'abbaye d'Anchin possédait à Frasnoy les propriétés suivantes en terrage :

- 1- Sous les Garennes, quatre muids
- 2- Au Buisson Notre-Dame, dix mencaudées (une pièce appartenait aux pauvres de Frasnoy)
- 3- A la haie de Gommegnies, grande manette lige Saint-Sauve, dix mencaudées (dont trois mencaudées appartenait à l'église de Frasnoy)
- 4- Au chemin de Carnoy, tenant à la terre de Histonsart, dix mencaudées
- 5- A la Fournèse, vingt-deux mencaudées

Les soeurs grises du Quesnoy avaient des propriétés à côté.

- 6- A la chapelle Gipsin, quatre muids
- 7- A la fosse de Quélipont, sept mencaudées

8- Au bosquet à Loups, trois mencaudées

(Près du bois de Hourdeau, où il y a eu un fort au moyen âge)

9- A la voie de Valenciennes, dix-sept mencaudées

10- Au chemin de Villers, six mencaudées

11- Au Muid Quinchon, trois mencaudées

12- Au Blanc Pronier, sept mencaudées

13- A la Voie de Valenciennes, vingt-sept mencaudées

14- A la Façade Festonsart, trois muids et demi

15- Au Saussoie (terre plantée de saules), quatre mencaudées

16- Au Saussoie, trois quartiers

17- Au chaîneau Réguier, vingt-huit mencaudées

(Au même lieu, les pauvres de Frasnoy avaient deux mencaudées)

18- Diverses autres pièces, notamment au Kêne (chêne) de Hurtebise

NOTA - Les divisions territoriales de 1790 ont amené des changements et plusieurs des pièces ci-dessus appartiennent au territoire de Gommegnies.

Il existe à Frasnoy une fontaine dite de Saint-Clément dont l'eau aurait, prétend-on, la propriété de guérir les névralgies, maux de dents et d'oreilles. Cette croyance amène chaque année bon nombre de pèlerins des communes voisines et de la Belgique.

Faits historiques

Par son voisinage avec la ville forte du Quesnoy, la commune a eu à souffrir en maintes circonstances de la présence de l'étranger.

En 1340, dans la course désastreuse que fit Jean, duc de Normandie, fils de Philippe VI, roi de France, pour aller combattre Guillaume, comte de Hainaut, qui lui avait déclaré la guerre, il brûla le village de Frasnoy pour se venger de l'échec qu'il avait subi au Quesnoy, ville en bon état de défense qu'il n'avait pu entamer.

En 1477, quand Louis XI assiégea le Quesnoy et s'en empara après une attaque et un assaut vigoureux, Frasnoy fut pillé par les Français, qui s'établissaient dans la contrée. Le château fort de Frasnoy fut enlevé par surprise et livré aux flammes; ses défenseurs, de race noble, furent mis à rançon et la plupart des autres incorporés de force dans l'armée française. L'année suivante, les Français qui occupaient le Quesnoy réquisitionnaient encore la contrée, quoique le grand bailli de Hainaut eût défendu qu'on leur donnât de l'argent et des vivres tant pour eux que pour leurs chevaux.

Le 6 juin, l'archiduc d'Autriche partit au point du jour de Crespin et logea à Saint-Saulve avec huit mille hommes de son armée : Allemands, Brabançons, Hennuyers, Italiens, Espagnols, tant à pied qu'à

cheval. Ils firent une course devant le Quesnoy, qu'ils pensaient surprendre. En passant, ils pillèrent Frasnoy. A leur approche, les Français sortirent du Quesnoy, tuèrent huit Allemands et emmenèrent sept autres prisonniers qui furent massacrés un peu plus tard.

Les alliés n'osèrent rester devant le Quesnoy et quelques-unes de leurs bandes repassèrent à Frasnoy, achevant la ruine de ce village.

Charles-Quint, inquiet des progrès des Français en Pays-Bas, se rendit en 1543 dans les environs du Quesnoy et passa à Frasnoy en juillet. Quelques jours plus tard, il se rendit à Cambrai.

En 1581, les frères Pirchon de Frasnoy, soupçonnés d'hérésie, furent arrêtés en leur demeure, conduits au Quesnoy, puis à Mons ; soumis à la question, ils avouèrent avoir eu des relations avec les protestants de Valenciennes et furent étranglés par le bourreau (janvier 1582).

Auparavant, en 1555, les Français, maîtres du Quesnoy et de Mormal, après avoir ruiné Maubeuge et Bavai, s'installèrent dans les environs du Quesnoy, notamment à Frasnoy, qui ne fut délivré des réquisitions que par leur départ à la fin de l'année.

En 1625, les manants, mayeur et échevins, jurés de Frasnoy adressent une supplique au grand bailli de Hainaut, à cause de la grande misère qui règne en leur commune, tant cause de la grande misère qui règne en leur commune, tant à cause des grandes pleuves qu'il a fait l'été et qui ont gâté les foins que des froids qui ont succédé et qui ont brûlé les récoltes. Ils demandent remise des impôts (vingtièmes).

Anciens seigneurs de Frasnoy

L'existence d'un fort au bois de Hourdeau, d'un manoir féodal, implique naturellement celle des seigneurs qui l'ont occupé. Les plus anciens d'entre eux sont :

Charles de Fraisno (Karoli de Fraisno), qui est cité dans une charte du mois de février 1189 par laquelle le comte Bauduin V confirme l'obligation contractée envers l'abbaye d'Hautmont par Gobert de Wercin (Verchain) et Guillaume, son frère, qui devaient partir pour Jérusalem - obligation garantie par leurs terres de Verchain.

Ce même Charles de Fraisno est témoin dans une autre charte de 1166 par laquelle Nicolas, évêque de brai, confirme la donation faite à l'abbaye d'Hautmont par un nommé Almoricus et ses parents de tout son alleu d'Hargnies.

La cérémonie d'investiture eut lieu à Mons en présence de l'évêque, du comte Bauduin et de sa cour, du clergé et du peuple. En même temps que Charles de Fraisno, dans cette cérémonie ou l'abbé Clarembaud, de l'abbaye d'Hautmont, fut investi de la terre d'Hargnies, son frère Louis de Fraisno est également témoin ; son nom suit celui de son frère (Cartulaire d'Hautmont) / Bibliothèque nationale. A partir de cette date, 1189, et après le coup terrible porté à la féodalité, les nobles de la commune n'y sont plus désignés que sous le nom de seigneurs de Frasnoy.

C'est seulement d'après les pierres tombales qu'on en retrouve quelques-uns : Michel Desfontaines, Adrien Desfontaines, Jean, vicomte de Bonne (1821), et le baron de l'Épine.

Droits seigneuriaux

Terrages-Redevances

FRASNOY - Cartulaire de plusieurs terrages qui se lèvent sur une partie des terroirs et communs (trieu, aisément, riez) de Frasnoy, Gommegnies et Preux-au-Sart, renouvelé en 1742.

Les droits seigneuriaux qui vont être définis nous montreront combien était grande la puissance des nobles et combien le peuple a dû souffrir pour satisfaire à toutes leurs exigences. Ne soyons donc pas étonnés de l'enthousiasme avec lequel il accueillit l'avènement de la Révolution qui le débarrassait du joug tyrannique des seigneurs, secouait leur tutelle oppressive et le mettait à l'abri de leurs vexations.

En 1742, il a été fait :

Déclaration et renouvellement du Cartulaire des biens et revenus compétant et appartenant à M. Desfontaines, Ecuyer, seigneur de Frasnoy, Quélipont, du Vivier et autres, consistant tant en droits de terrages qui se lèvent et se cueillent à l'advenant de huit gerbes sur cent, ainsi qu'il sera expliqué, sur plusieurs pièces de terre labourables, prêts, bosquets, tant du terroir de Frasnoy, de Gommegnies et Preux-au-Sart et alentour, et qu'il n'est mémoire du contraire, que fait le sieur François-Dehove, greffier, dîmeur et sergent dudit Frasnoy, renouvelé à l'ordonnance de mon dit seigneur Desfontaines, seigneur de Frasnoy, et autres biens d'après les anciens Cartulaires et aussi par l'avis de plusieurs laboureurs connaissant lesdits terroirs et aussi par les héritiers (propriétaires) lesquels sont comparus par-devant les mayeurs et échevins desdits lieux.

Le terrage de Pavillion se partage de telle manière que huit gerbes ledit seigneur de Frasnoy en a deux sur son territoire ; Jean de Haynin - une des plus vieilles familles nobles du Hainaut - deux gerbes et deux autres partageants, chacun deux gerbes.

Le terrage des Communs de Frasnoy se partage ainsi, le sire de Fasnoy a huit gerbes, maître Jean du Vivier, deux gerbes, l'abbaye d'Anchin une gerbe, les pauvres de Gommegnies et Frasnoy une gerbe.

Le terrage des Communs de Saint-Sauve se partage ainsi : sur cent vingt gerbes, le seigneur de Frasnoy en a vingt, Saint-Sauve (abbaye) soixante, l'abbaye d'Hasnon dix, Jean de Vendegies vingt et demie, le seigneur d'Amfroipret neuf et demie.

Au terroir de Frasnoy il y a un autre terrage nommé le terrage de Baisieux, à l'advenant de huit gerbes du cent partagées entre le seigneur et la veuve du sieur Evrard au lieu de Jean de Vendegies.

Au terroir de Frasnoy il y a un autre terrage appartenant seul au seigneur; on le dit :

Le requis de Wargnies. Les terres à dîmes enclavées dans ce terrage sont du dîmage de l'abbaye

d'Anchin seule.

Au terroir de Frasnoy, Gommegnies et Preux-au-Sart, il y a un terrage qu'on dit lige au seigneur, et partout où ce terrage se lève il appartient en entier au seigneur.

La seigneurie de Frasnoy

Le château de Frasnoy est relativement moderne. C'est une ancienne propriété de la famille de l'Epine. Construit depuis deux siècles environ sur l'emplacement d'anciennes parties du château féodal dont on trouve quelques traces, il comprend six hectares avec ses dépendances. A travers le parc passe la petite rivière de l'Aunelle.

L'existence d'un fort au bois d'Hourdiaux, d'un ancien manoir féodal, indique naturellement l'existence de seigneurs dans la localité. Karolus de Fraisno qui est cité dans une charte du mois de février 1189 par laquelle le comte Bauduin V confirme l'obligation contractée envers l'abbaye d'Hautmont par Gobert de Werchain et Guillaume son frère, devant partir pour Jérusalem, obligation garantie par les terres de Werchain.

A partir de cette date, les nobles de la commune ne sont plus désignés que sous le nom de seigneurs de Frasnoy, ou Monsieur de Frasnoy.

La famille Des Fontaines fournit les premiers seigneurs de Frasnoy, avec les plaques tumulaires de l'Eglise. Après elle, vint la famille de l'Epine, qui régna longtemps sur Frasnoy. Ferdinand de l'Epine était marié à Marie-Charlotte-Aldegonde de Nedonchel ; il avait son hôtel au Quesnoy, au coin de la rue Saint-François et du Général Boutteaux ; c'étaient leurs petits enfants qui habitaient le château de Frasnoy.

Une pierre tombale de l'église de Wagnies-le-Petit signale que Marie-Charlotte-Aldegonde de Nédonchel, chanoinesse de Maubeuge, est décédée en 1860, à l'âge de 90 ans. A cette époque les chanoinesses pouvaient se marier en quittant la communauté.

Cloches

La cloche de l'ancienne église pesait 200 kilos et la cloche actuelle 637 kilos, elle date de 1925. Voici l'inscription qu'elle porte : "Je m'appelle Rose-Eugénie-Marie. Je fus baptisée le 9 août 1925 par le Doyen de Gommegnies ; Mgr Cholet, archevêque de Cambrai ; Emile Meurent, curé ; Jules Dehove, maire, et Zacharie Gumez, chantre. J'ai eu un parrain, M. Eugène Motte, et pour marraine Mme Jules Dehove, née Rose Quinchon.

Je remplace mon ainée disparue pendant la Grande guerre. Je chante la gloire de Dieu et le bonheur de la Paix. Je sonne les joies du repos dominical, j'associe ma prière aux événements heureux de l'Eglise et de la Patrie." Il y a ensuite les noms des victimes civiles et militaires, des soldats morts au champ d'honneur

pendant la Guerre 1914-1918. .

D'après une carte géologique, on peut remarquer que le sol de Frasnøy se compose de craie marneuse du terrain turonien, avec une pointe d'alluvions récentes le long de la rivière l'Aunelle.

Au nord du village, vers Preux-au-Sart, on rencontre le conglomérat à silex. Au sud, on trouve du terrain sénonien, y compris de la craie blanche enserrant du terrain landémien.

La végétation est luxuriante et peu variée ; on rencontre cependant quelques catégories de plantes intéressantes.

Industrie – Agriculture

L'industrie du pays, qui comptait en 1837, deux moulins et une brasserie, a cessé aujourd'hui. La brasserie a fermé ses portes en 1871 et les moulins ont été démolis. En 1850, existait une sucrerie. A cet effet, l'état civil révèle qu'un nommé Alexandre Delmarle fut tué le 16 juin 1851, dans la sucrerie de MM. de l'Epine.

Brûlé en 1882, cet établissement fut reconstruit, par la suite, mais cessa toute activité en 1893. Aujourd'hui, les bâtiments seuls restent debouts. Il y avait également des tissages dans la commune.

L'état civil indique en 1838, 1839, 1840 des naissances, mariages et décès de tisserands dans les familles : Limelette Allé, Blondeau, Cantineau, Herbacq, Cauchy, Vrand et Ribeaucourt.

Il existait également des sabotiers. Le 9 juin 1938 est célébré le mariage d'Antoine Ribeaucourt, sabotier à Frasnøy.

Ce qui occupe surtout la population, c'est l'élevage. Les archives départementales de Lille font connaître qu'en 1384, les habitants de Frasnøy payèrent 18 livres 12 sols au Comte du Hainaut pour droit de pennage, c'est-à-dire pâturage dans la forêt de Mormal, de leurs bêtes à cornes, à raison de 4 sols par tête ; ce qu'il permet de conclure qu'ils possédaient alors 93 têtes de bétail.

Fontaine-Saint-Clément

Autrefois, la fontaine "Saint-Clément" attirait bon nombre de pèlerins, venus des villages d'alentour, pour y boire l'eau dont les vertus opéraient, dit-on, sur les infirmités, notamment sur les maux d'oreilles.

La renommée de la fontaine miraculeuse n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Il faut dire aussi que les habitants de la commune, s'ils sont durs à la fatigue, sont des gens pacifiques. C'est peut-être pour cette raison que le blason du village comporte deux branches de frêne, pour indiquer l'origine du lieu, et deux éléphants pour indiquer la docilité des FRENOTINS.

Au terroir de Frasnoy, il y a un terrage appelé :

Le terrage des Trois-tiers. Ce dit terrage se partage ainsi : le seigneur de Frasnoy et l'abbaye d'Anchin, un tiers ; les héritiers de Jean du Vivier, un tiers ; Vanderbruck, archevêque de Cambrai, un tiers.

Au territoire de Frasnoy, il y a un terrage appelé :

Le terrage de Potelle ; il se lève en plusieurs lieux où Anchin levait seul le terrage. Maintenant il se lève de la manière suivante : quand l'abbaye d'Anchin prend vingt-quatre gerbes, le seigneur de Potelle en a une ; toute la dîme de ces terres appartient à l'abbaye du Saint Sépulcre de Cambrai ; mais la partie du seigneur de Potelle (1/25) se partage ainsi : sur quatre gerbes, le seigneur de Frasnoy en prend une, un sieur Manesse en a trois et celui de Potelle rien.

Fiefs sur Frasnoy

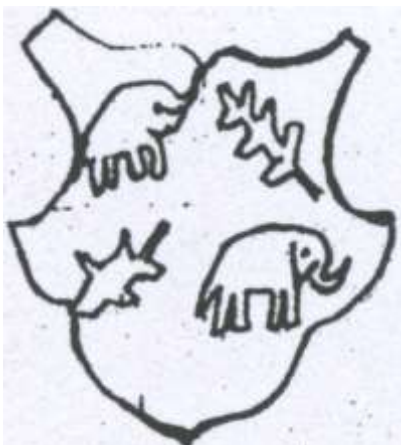
Si le seigneur de Frasnoy avait des droits, d'autres nobles, des abbayes ou des membres du clergé y possédaient des fiefs ; ainsi :

Le prévôt de Gommegnies tenait en fief sur Frasnoy dix-huit mencaudées de terre à un endroit appelé Halisart.

Le comte de Gommegnies avait un bois sur Frasnoy ; ce bois fut planté en 1735-36.

Sur la ferme de l'Épinette, les dîmes étaient partagées : moitié à l'abbaye d'Anchin, moitié au curé de Preux.

Le curé de Preux avait des propriétés sur Frasnoy



Dans l'Armorial du Hainaut se trouve le scel échevinal de Frasnoy, car Frasnoy était le siège d'un échevinage distinct, mais dépendait de la seigneurie de Gommegnies comme Preux-au-Sart. C'est un écu écartelé : au 1er, un éléphant tourné à senestre ; au 2e, un chicot posé en bande ; au 3e, un chicot posé en barre ; au 4e, un éléphant tourné à senestre.

La messe à "pagnons"

Cette tradition est antérieure à la Révolution de 1789. La famille Mathieu-Prévost qui habitait le village, avait légué à la Fabrique de Frasnoy, le Conseil municipal de l'époque, une propriété d'un hectare dont le revenu était destiné à célébrer une messe à leur mémoire après leur mort et à distribuer aux paroissiens un "pagnon" blanc, pain de luxe !

Les bénéficiaires étaient seulement les habitants du village. En outre, la donation spécifiait que la distribution se ferait à la sortie de la messe du matin, le mercredi des Cendres, durant la Semaine sainte et qu'il suffirait qu'un seul membre d'une famille assistât à l'office pour que tous les membres fussent autorisés à recevoir la manne.

C'est la municipalité qui perpétue aujourd'hui encore cette tradition, avec cette nuance que la propriété a été vendue en 1930 et que le rapport de l'argent placé est si minime que la commune doit accorder une subvention au B.A.S.

La Paroisse

Depuis l'an VI, Frasnoy devint une succursale du Décanat de Gommegnies. Le patron est Saint-Clement, dont le buste, taillé dans un bloc de chêne, figure dans l'église.

Est-ce le souvenir d'une croisade en terre Sainte ?

Il y a au-dessus de la porte d'entrée, un bas-relief aux armes d'un seigneur, très probablement Desfontaines, représentant la maison de Lorette transportée par les anges. En haut du bas-relief, il y a une écaïlle qui est souvent le signe commémoratif d'un pèlerinage en terre Sainte.

Les ducasses du village tombent le dimanche qui suit le 29 août et le 23 novembre, fête du Patron, ou le dimanche suivant.

Concernant l'Eglise, les documents sont rares. On sait qu'elle fut reconstruite en 1857, après la guerre de 1914-1918, le clocher qui s'inclinait trop fut abattu et reconstruit en 1923.

C'est le baron de l'Epine, député et conseiller général qui fit reconstruire l'Eglise en 1857.

Le cimetière, autrefois autour de l'Eglise, a été désaffecté en 1889. Il se trouve actuellement chemin de l'Epinette, près du château.

Plaques tumulaires

L'Eglise paroissiale renferme des plaques tumulaires intéressant l'histoire locale. On relève les inscriptions suivantes : Messire Michel Desfontaines, chevalier, seigneur de Frasnoy (1711) ; Adrien Des Fontaines, écuyer, seigneur de Frasnoit (1728), à l'entrée de l'édifice.

Sur les murs du chœur : Frédéric-Joseph de l'Epine, officier de marine, décédé en mer, le 29 avril 1814, âgé de 26 ans. Cet officier fit par partie de l'escadre chargée d'opérer la translation des cendres de Napoléon 1^{er}, de Sainte-Hélène à Paris. Il appartenait à l'équipage de la Belle-Poule. Sur le pavé du chœur : Adr-Josa. Des Fontaines, seigneur de Frasnoy 1742. Sur le mur de la sacristie : M. Des Fontaines, brigadier des armes du Roy, capitaine de grenadiers des gardes wallones en. Espagne, a fait cette sacristie en 1786.

Contre les murs du chœur : Pierre-Adr-Joseph Des Fontaines, maire, décédé en 1823 ; Dame Marie. Hobillard. veuve Des Fontaines 1821.

Il y a dans la nef, deux pierres des Sieurs Thomas Manesse, censier (1770) de demoiselle Ph.Piette, son épouse (1772) ; de Michel-Joseph Piette, censier (1733) et de demoiselle Anne-Isabelle François son épouse (1739).